

Entreprises

## Dom'Innov récompensée par le Trophée de l'éco-entreprise innovante

Le 4 avril dernier, l'entreprise savoyarde Dom'innov, spécialiste de la construction bois, a participé au 10<sup>e</sup> Forum national des éco-entreprises au ministère de l'Economie et des Finances à Paris, organisé par Pexe les éco-entreprises de France en partenariat avec l'Ademe, l'évènement a réuni et mobilisé les filières vertes françaises pour favoriser le déploiement concret de la transition écologique et énergétique. Plus de 500 participants (PME, start-up, donneurs d'ordre publics et privés, investisseurs, instituts de recherche, pôles de compétitivité) se sont rencontrés autour de conférences et de rendez-vous d'affaires. Dom'Innov a présenté sa solution Blokiwood dans le cadre des vitrines de l'innovation et a été récompensé par le Trophée de l'éco-entreprise innovante dans la thématique de l'efficacité énergétique parmi trois autres thèmes : gestion durable de l'eau et des écosystèmes, déchets et économie circulaire, énergies renouvelables. Dom'Innov a démontré sa capacité à développer des solutions en enveloppes des bâtiments à haute performance énergétique 100% biosourcées, avec une industrialisation forte du procédé, des matières premières 100% françaises issues de ressources renouvelables, adaptable à tous bâtiments, tous domaines d'emploi, tous type d'entreprises, utilisables dans tous pays. Dans ce cadre, la société organise actuellement une levée de fonds importante qui lui permettra de développer les outils de conception et de production afin de positionner son matériau comme un des plus pertinents du marché qualitativement et économiquement.

Parquet

## Le syndicat des fabricants de parquets français devient ParquetFrançais.org

Anciennement nommé Uffep (Union française des fabricants et entrepreneurs de parquets), le syndicat qui réunit et représente les fabricants français de parquets a adopté, lors de son Assemblée générale extraordinaire, le 11 avril dernier, un nouveau nom, ParquetFrançais.org, ainsi qu'un nouveau logo. Cette nouvelle identité illustre la volonté du syndicat de développer activement une communication positive en faveur des parquets fabriqués en France, à l'égard des professionnels mais aussi du grand public.

## PARQUETFRANÇAIS.ORG



«Ce changement de nom et notre nouveau logo sont nés d'une réflexion profonde de la part des adhérents du syndicat. Nos entreprises se mobilisent au quotidien, innovent, pour produire un parquet de qualité, avec une matière première renouvelable issue de nos forêts françaises, afin de répondre aux attentes des clients. Il est important que notre syndicat porte ces valeurs et soit le reflet du savoir-faire de notre secteur. Notre nouvelle identité contribuera à soutenir efficacement nos messages à l'égard de nos interlocuteurs», explique Jean-Marc Legrand, président de ParquetFrançais.org.

Le syndicat ParquetFrançais.org, dans sa communication, a pour objectif de valoriser les parquets «made in France» afin de rendre décisif, dans le choix d'un parquet, ce critère de fabrication française et de qualité aux yeux du prescripteur (architecte et, le cas échéant, entreprise de pose, distributeur) et de l'acheteur final (consommateur, maître d'ouvrage). Le produit est donc au cœur du nouveau nom et du design du nouveau logo, qui a été créé par une agence partenaire. Les couleurs bleu, blanc et rouge évoquent d'emblée le «made in France».

La dénomination ParquetFrançais.org met volontairement en avant la notion de digital. En effet, les professionnels du parquet français souhaitent que les médias digitaux soient de plus en plus utilisés pour assurer la promotion du syndicat et des produits qu'ils commercialisent. Le site web [www.parquetfrancais.org](http://www.parquetfrancais.org) (créé en 2015) sera entièrement réaménagé d'ici la fin de l'année 2019, et la communication sur les réseaux sociaux sera optimisée travers les 4 comptes de ParquetFrançais.org sur Facebook, LinkedIn, Twitter et Pinterest, avec une page nouvellement créée.

Construction

## Logements et locaux : résultats à fin mars

Au premier trimestre 2019, en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO), les autorisations de logements à la construction atténuent leur baisse (- 0,9% par rapport aux trois mois précédents, après - 1,5%). Les logements collectifs, y compris en résidence, se redressent (+ 1,0% après - 5,1%) alors que les logements individuels se replient (- 3,6% après + 4,2%).

Toujours en données trimestrielles CVS-CJO, les mises en chantier diminuent (- 4,6% après + 1,7%). La baisse se poursuit dans l'individuel (- 0,5% après - 0,7%) et le collectif, y compris en résidence, fléchit